

Cefa Arge

«LegesCCAS»

Titre : «QualiteBeneficiaire»
 NOM : «NomNaissance»
 NOM D'USAGE : «NomMariage»
 PRENOM(S) : [REDACTED]
 Date de naissance : «DateNaissance»
 Lieu de naissance : «CommuneNaissance»
 (Commune, département, pays)

Références de la pièce justificative de l'identité présentée par le titulaire de l'attestation (le cas échéant) :
 «ReferenceJustif»

A élu domicile auprès de :
RENSEIGNEMENTS SUR L'ORGANISME PROCEDANT A L'ELECTION DE DOMICILE

Centre Communal d'Action Sociale Mairie de Secteur : «SecteurEntretien»
 Adresse : «Adresse1»
 «Adresse2»

CETTE ATTESTATION PEUT ETRE UTILISEE PAR SON TITULAIRE POUR :

Le seul bénéfice de l'Aide Médicale Etat

Cette attestation vaut également justificatif de domicile pour l'accès à un compte bancaire (article R. 312-2 du code monétaire et financier).

Conformément à l'article D. 264-6 du code de l'action sociale et des familles, l'organisme domiciliataire est tenu de réceptionner et de mettre à la disposition du titulaire de la présente attestation l'ensemble du courrier qui lui est adressé.

Déclaration sur l'honneur du titulaire de l'attestation :

Je certifie l'exactitude de l'ensemble des éléments apportés en vue de la délivrance de cette attestation et m'engage à signaler immédiatement à l'organisme procédant à l'élection de domicile tout changement modifiant cette déclaration.

J'autorise l'organisme ayant procédé à mon élection de domicile à transmettre cette attestation aux organismes de sécurité sociale et aux départements concernés en application des articles L. 161-2-1 et D. 161-2-1-1-1 du code de la sécurité sociale.

Fait à «Commune» , le 17 octobre 2014

L'élection de domicile expire le : «DateFinLegale»

Signature du demandeur

Signature et cachet du responsable


Annie VERRIEF
Adjointe au Maire



MINISTÈRE DU LOGEMENT ET DE LA VILLE
 MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR, DE L'OUTRE-MER ET DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES
 MINISTÈRE DU TRAVAIL, DES RELATIONS SOCIALES ET DE LA SOLIDARITÉ
 MINISTÈRE DE LA SANTÉ, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

ATTESTATION D'ELECTION DE DOMICILE

Cette attestation se compose d'une partie qui doit être remplie par l'organisme qui procède à l'élection de domicile et d'une déclaration sur l'honneur signée par celui qui demande l'attestation
 Article 51 de la loi n° 2007-290 du 5 mars 2007 instituant le droit au logement opposable et portant diverses mesures en faveur de la cohésion sociale
 Décret n° 2007-893 du 15 mai 2007 et décret n° 2007-1124 du 20 juillet 2007 relatifs à la domiciliation des personnes sans domicile stable

PARTIE RESERVEE A L'ORGANISME QUI PROCEDE A L'ELECTION DE DOMICILE

Titre : «QualiteBeneficiaire»
 NOM : «NomNaissance»
 NOM D'USAGE : «NomMariage»
 PRENOM(S) : «Prenom1»
 Date de naissance : «DateNaissance»
 Lieu de naissance : «CommuneNaissance»
 (Commune, département, pays)

Références de la pièce justificative de l'identité présentée par le titulaire de l'attestation (le cas échéant) :
 «ReferenceJustif»

A élu domicile auprès de :

RENSEIGNEMENTS SUR L'ORGANISME PROCEDANT A L'ELECTION DE DOMICILE

Centre Communal d'Action Sociale Mairie de Secteur : «SecteurEntretien»

Adresse : «Adresse1»

«Adresse2»

Organisme agréé par le Préfet en application des articles L. 264-6 et L. 264-7 du code de l'action sociale et des familles ou d'autres législations particulières

Nom de l'organisme :

.....

Nature de l'organisme (association, centre d'hébergement...) :

.....

Adresse:

.....

Numéro de téléphone :

Agrément:

Numéro :

Autorité de délivrance :

Date de délivrance :

Date d'expiration:

La loi punit quiconque se rend coupable de fraudes ou de fausses déclarations (Article 441.1 et suivants du code pénal). La Loi punit également quiconque utilise une fausse identité dans un acte authentique ou un document administratif destiné à l'autorité publique (article 433-19 du code pénal).

La loi 78-17 du 06/01/1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés garantit un droit d'accès et de rectifications pour les données apportées dans ce document.

CETTE ATTESTATION PEUT ETRE UTILISEE PAR SON TITULAIRE POUR:

La b n fice de l'ensemble des prestations sociales mentionn es   l'article L. 264-1 du code de l'action sociale et des familles (RSA, CMU, PCH, APA, AAH...), la d livrance d'un titre national d'identit , l'inscription sur les listes  lectorales, l'aide juridique :

Le seul b n fice du (des) droit(s) et prestation(s) sociale(s)  num r s ci apr s (1)

- Revenu de Solidarit  Active
- Allocation parent isol  et/ou autres prestations familiales
- Allocation de solidarit  sp cifique
- Allocation d'assurance ch mage
- Couverture maladie universelle et couverture maladie universelle compl mentaire
- Allocation personnalis e d'autonomie
- Prestation de compensation
- Allocation aux adultes handicap s
- Inscription sur les listes  lectorales
- D livrance d'un titre national d'identit  (carte nationale d'identit , passeport)
- Aide juridictionnelle
- Autres (pr ciser) :

L'absence d'une adresse stable ne peut  tre oppos e   une personne pour lui refuser l'exercice d'un droit, d'une prestation sociale ou l'acc s   un service essentiel garanti par la loi, notamment en mati re bancaire et postale, d s lors qu'elle dispose d'une attestation en cours de validit  (article L. 264-3 du code de l'action sociale et des familles).

Cette attestation vaut  galement justificatif de domicile pour l'acc s   un compte bancaire (article R. 312-2 du code mon taire et financier).

Conform ment   l'article D. 264-6 du code de l'action sociale et des familles, l'organisme domiciliataire est tenu de r ceptionner et de mettre   la disposition du titulaire de la pr sente attestation l'ensemble du courrier qui lui est adress .

(1) Cocher le (les) droit(s) et prestation(s) qui sont mentionn s dans l'agr ment.

D claration sur l'honneur du titulaire de l'attestation :

Je certifie l'exactitude de l'ensemble des  l ments apport s en vue de la d livrance de cette attestation et m'engage   signaler imm diatement   l'organisme proc dant   l' lection de domicile tout changement modifiant cette d claration.

J'autorise l'organisme ayant proc d    mon  lection de domicile   transmettre cette attestation aux organismes de s curit  sociale et aux d partements concern s en application des articles L. 161-2-1 et D. 161-2-1-1-1 du code de la s curit  sociale.

Fait   «Commune» , le 17 octobre 2014

L' lection de domicile expire le : «DateFinLegale»

Signature du demandeur

Signature et cachet du responsable


Annie VERRIEF
Adjointe au Maire

La loi punit quiconque se rend coupable de fraudes ou de fausses d clarations (Article 441.1 et suivants du code p nal). La Loi punit  galement quiconque utilise une fausse identit  dans un acte authentique ou un document administratif destin    l'autorit  publique (article 433-19 du code p nal).

La loi 78-17 du 06/01/1978 modifi e relative   l'informatique, aux fichiers et aux libert s garantit un droit d'acc s et de rectifications pour les donn es apport es dans ce document.